

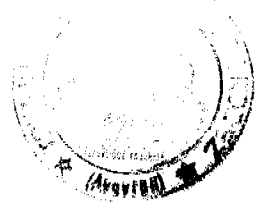
S.A. MOLENAT HOLDING

Société Anonyme

Au capital de 629 610 euros

**Siège social : 19 Site Industriel
Centre Ville
12300 DECAZEVILLE**

R.C.S. RODEZ B 414 608 414



FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2008

ASSOCIES Nom - Prénom - Adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Madame MOLENAT Marie-Claude La Combe 12300 FLAGNAC	3 000	3 000		
Monsieur MOLENAT Pierre La Combe 12300 FLAGNAC	6 794	6 794		
Madame MOLENAT Pascale Peyrebrune 12300 FIRMI	8 750	8 750		
Monsieur MOLENAT Philippe Peyrebrune 12300 FIRMI	21 974	21 974		
Monsieur François GRES Vieux Four 12850 ONET LE CHÂTEAU VILLAGE	1	1		
Monsieur MARLET André 48 Rue Henri Camviel 12340 BOZOULS	1	1		
Monsieur ALBOUY Laurent Fijaguet 12330 VALADY	100	100		

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que sept associés sont présents ou représentés, totalisant 40 620 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 40 620 voix.

La présidente,

MOLENAT Pascale

MOLENAT HOLDING
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 629 610 euros
Siège social : 19 Site Industriel du Centre
12300 DECAZEVILLE



RCS RODEZ B 414 608 414

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, et le vingt trois décembre, à quatorze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés (et les formulaires de vote par correspondance).

M. GOYON Georges, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est excusé.

Mme MOLENAT Pascale préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

Mr MOLENAT Philippe et Mme MOLENAT Marie-Claude, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr MARLET André est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 40 620 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- les statuts de la société

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

000

000

88

LA PM

MA

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

La Présidente donne lecture du rapport du Directoire

Puis, La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du Conseil de surveillance nomme comme commissaires aux comptes :

- SARL DIATEC représentée par Monsieur Bernard DADOLLE, 69 rue Bataille 69008 LYON MONTPLAISIR, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- Monsieur WIRION Bertrand, route d'Annemasse 74400 TANINGES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

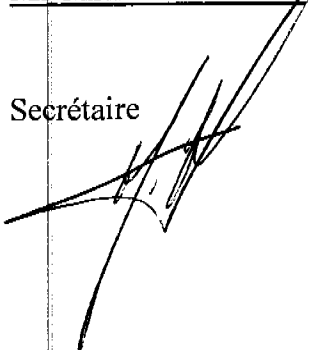
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Vice Présidente déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

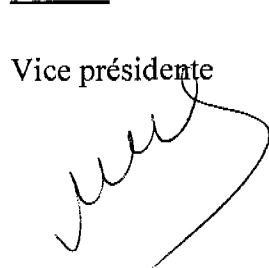
Mr MARLET André

Secrétaire



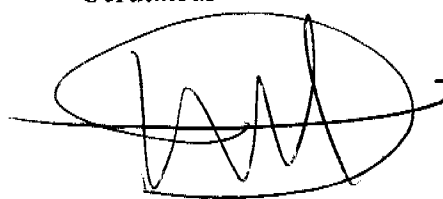
Mme MOLENAT Marie-Claude

Vice présidente



Mr MOLENAT Philippe

Scrutateur



Mme MOLENAT Pascale

Scrutateur



0-7

89

h r

MA